

EUDR : La Coopération Agricole salue la décision pragmatique de la Commission européenne et reste fermement engagée dans la transition vers des filières « zéro déforestation » et durables.

La Coopération Agricole salue la proposition de la Commission européenne de reporter d'un an l'entrée en vigueur du règlement européen de lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts (EUDR).

Initialement prévue pour fin 2024, cette nouvelle échéance, repoussée à fin 2025, va faciliter la transition vers des chaînes de valeur conformes à l'EUDR et donne aux filières l'opportunité de faire évoluer sereinement leurs chaînes d'approvisionnement.

En effet, à trois mois de l'échéance, les incertitudes qui entouraient la mise en œuvre du règlement EUDR créaient une situation dangereuse pour les éleveurs, les coopératives et leurs fournisseurs, particulièrement en ce qui concerne l'approvisionnement en soja ou la production de viande bovine. Pour rappel, les importateurs et fournisseurs avaient suspendu leurs cotations de tourteaux de soja, ingrédient clé pour l'alimentation des animaux dans toutes les filières, laissant les fabricants d'aliments pour animaux d'élevage dans une situation incertaine, avec des informations limitées sur les volumes disponibles.

La Coopération Agricole tient toutefois à rappeler que ce délai ne constitue en rien un renoncement aux engagements en faveur d'une alimentation animale et de filières « zéro déforestation » et durables, déjà en cours au sein de la filière. Au contraire, il s'agit d'une opportunité pour garantir une transition davantage soutenable.

Nous notons l'approche pragmatique adoptée par la Commission, qui a su répondre aux préoccupations des acteurs économiques en fournissant des outils d'accompagnement concrets, notamment des FAQ, des lignes directrices et des plateformes d'information, visant à simplifier la mise en conformité des opérateurs.

Nous encourageons désormais le Parlement européen et le Conseil de l'Union Européenne à approuver rapidement cette proposition de report afin de permettre une mise en œuvre du règlement dans les meilleures conditions possibles.

Contact presse :

Sabri Derradji – sderradji@lacoopagri.coop – 06 61 85 90 77

